

sans odeur et qui ne présentent aucun caractère toxique. Ce sont sans doute ces deux derniers sels qui donneraient les meilleurs résultats si le prix n'en était pas excessif ; pour cette raison l'emploi ne peut pas en être généralisé et ne peut passer dans la pratique, et ils ne servent que pour les essais de laboratoire.

Cependant je dois ajouter que, même en solution, très étendus d'eau, ces deux sels sont des anti-septiques très énergiques.

Les savants ne sont pas tous d'accord sur l'innocuité absolue de l'acide borique comme préservatif dans la conservation des substances alimentaires.

De nombreuses expériences faites sur les animaux nourris exclusivement de denrées alimentaires dans lesquelles entraient des proportions connues de borax chimiquement pur, ont permis d'établir que ces denrées conservées par le borax avaient pour effet une augmentation de force, de pieds et de vigueur de l'animal. Des professeurs dans les universités les plus diverses ont conclu à l'innocuité du borax.

Malheureusement d'autres savants non moins capables, non moins soucieux de la vérité, sans doute, ont au contraire prétendu que l'emploi de la viande conservée par le borax provoquait chez l'homme, à la longue des troubles organiques ; et notre législation s'en est autorisée pour proscrire l'emploi de l'acide borique et de ses dérivés jusqu'à plus ample informé.

Cette question laisse en suspens des intérêts commerciaux considérables, ce qui est d'autant plus fâcheux que les législations étrangères n'ont pas adopté la même réserve. Aussi est-ce notre industrie et notre commerce qui en souffrent.

En ce qui nous concerne, nous sommes porté à croire que le borate de soude n'offre pas d'autres incon-

vénients que le sel marin lui-même. On sait que l'abus de celui-ci engendre le scorbut, maladie très grave ; ce qui n'a pas empêché d'en admettre l'usage. Il en devrait être de même du borax... ainsi qu'il en est du reste, dans un autre ordre d'idées, de l'alcool — *L'Epicier.*

LOUIS CHAUVIN.

L'HUILE DE COTON

On ne peut se le dissimuler, la question de l'huile de coton a pris, dans ce dernier quart de siècle, une importance qu'on ne lui soupçonnait pas. Et, pour mettre tout de suite en évidence le rôle important que cette matière grasse tend à prendre, nous ne pouvons mieux faire que de fournir l'indication des quantités d'huile de coton introduites depuis quelques années à Marseille.

Années.	Importations à Marseille. Kilogrammes.
1895.....	18,000,000
1896.....	29,000,000
1897.....	63,000,000
1898.....	70,000,000

Ces chiffres sont significatifs ; ils montrent, avec une éloquence que rien ne peut atteindre, la place que les huiles et graisses de coton tendent à prendre chez nous. Si on veut bien se rappeler que pour l'année 1895, par exemple, les importations d'huiles diverses en France, au commerce général, ne dépassèrent pas un total de 77,000,000 de kilogrammes (poids net), on verra qu'en 1896 ces importations se sont déjà élevées très sensiblement, mais qu'elles prennent surtout en 1897 et 1898 une importance inusitée.

L'extraction de l'huile de coton n'est pas une industrie d'origine contemporaine. Depuis fort longtemps les Chinois, qui cultivent le coton de temps immémorial, ont su